

A l'attention des commerçants de Saint-Pierre-en-Auge

Saint-Pierre-en-Auge, le 23 novembre 2020

Nos Réf. : DG- VJ/AC/JM – 2020-11-162

Objet : *Courrier d'information sur les bons d'achat Noël*

Madame, Monsieur,
Cher(e) commerçant(e),

Ayant conscience que la période liée à la Covid a fragilisé la santé de votre commerce, cette année, la municipalité a décidé de lancer une opération inédite et volontariste « Noël solidaire ».

Le principe :

Chaque année, la municipalité offrait des paniers garnis aux aînés du territoire pour les fêtes de Noël, ou les comités des fêtes organisaient des repas (impossibles en période Covid).

Cette année, au regard du contexte, ils se verront offrir des bons d'achat pour une valeur de 20€ à faire valoir dans les commerces de Saint-Pierre-en-Auge.

Ainsi, la municipalité va réinjecter près de 40 000€ dans l'économie locale.

Le fonctionnement côté clients :

- La municipalité va faire l'acquisition de ces bons auprès de la CCI Seine Estuaire.
- Les bénéficiaires se verront remettre deux chèques d'une valeur unitaire de 10€, format papier avec hologramme sécurisé.
- Les chèques seront valables auprès des commerces partenaires jusqu'au 31/12/2021.
- Une liste de commerces partenaires sera remise aux bénéficiaires.

Le fonctionnement côté commerçant :

- Le commerçant doit être membre du réseau « Les Ambassadeurs du Commerce ».
 - Le commerçant doit signer une convention d'adhésion au dispositif.
- NB : 5% de frais de gestion sont déduits lors du reversement aux commerçants (correspondant aux coûts d'édition du chèque et aux frais de gestion).

Concrètement, l'Union Commerciale de Saint-Pierre-en-Auge sera partenaire du réseau et y adhèrera au titre de l'ensemble de ses adhérents (convention de partenariat UCIA - Ambassadeurs du Commerce). Les membres de l'UCIA Saint-Pierre-en-Auge seront alors automatiquement « Ambassadeurs du Commerce », ils bénéficieront des actions du réseau et pourront profiter des chèques cadeaux locaux.

A noter, le coût de l'adhésion à ce réseau pour l'UCIA est de 20 € par adhérent pour l'année 2020 / 2021. La municipalité prendra en charge ce montant en versant une subvention à l'UCIA soit environ 1 600€.

Ainsi, par cette démarche, la municipalité souhaitant fédérer les commerces de la commune, invite les commerçants à adhérer à l'UCIA. En effet, pour les commerçants ne souhaitant pas être membre de l'UCIA, ils pourront individuellement bénéficier du dispositif « Ambassadeurs du Commerce » moyennant une adhésion de 150€

Afin d'amplifier la solidarité locale à votre égard, la municipalité encouragera également les entreprises du territoire à acheter ces mêmes chèques cadeaux afin de les offrir à leurs collaborateurs ou clients à l'occasion des fêtes de fin d'année et ainsi favoriser l'économie locale.

Persuadé de votre engagement dans cette démarche, nous vous prions de bien vouloir retourner la convention signée en mairie ou par Email à contact@lesambassadeursducommerce.fr ou llemelle@seine-estuaire.cci.fr ou à M. Hosdez Gauderic ghosdez@seine-estuaire.cci.fr, au plus tard, le mercredi 2 décembre 2020, afin que votre commerce figure notamment, sur les supports de communication dédiés

Espérant que cette action contribuera à la reprise de votre activité, je tiens à vous manifester tout mon soutien en cette période difficile. De plus, la municipalité et moi-même restons à votre écoute en cas de besoin.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Prenez soin de vous !

Le Maire,

Jacky MARIE.

